

## 7. LA SITUATION FINANCIÈRE

### 7.1. La capacité d'autofinancement

Bien que positive en cumulé (2,14 M€), la capacité d'autofinancement (CAF) est erratique, parfois négative (2017 et 2018) et n'excède jamais 1,8 % des produits de gestion sur la période sous revue, ce qui est faible mais s'explique en partie par le fait que l'essentiel des investissements relevant du périmètre de Décosec sont payés par ce dernier sous la forme de redevances et loyers versés aux délégataires.

Elle a cependant été confortée par une progression des produits de gestion (+ 6,2 %) légèrement plus dynamique que celle des charges (+ 4 %).

tableau 53 : la formation de la capacité d'autofinancement

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution en valeur absolue	Évolution en %
+ Ressources d'exploitation	47 960 530	48 547 920	48 937 252	50 803 309	46 681 907	48 562 710	50 507 695	2 547 165	5,3 %
+ Ressources institutionnelles (dotations et participations)	124 247	550 584	411 604	442 934	462 535	380 636	573 343	449 096	361,5 %
+ Production immobilisée, travaux en régie	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>= Produits de gestion (A)</b>	<b>48 084 777</b>	<b>49 098 504</b>	<b>49 348 856</b>	<b>51 246 243</b>	<b>47 144 442</b>	<b>48 943 346</b>	<b>51 081 038</b>	<b>2 996 261</b>	<b>6,2 %</b>
Charges à caractère général	41 897 326	42 263 460	42 519 540	44 536 276	47 075 401	47 306 339	48 963 704	7 066 379	16,9 %
+ Charges de personnel	352 827	475 147	576 047	630 495	633 956	879 938	989 952	637 126	180,6 %
+ Autres charges de gestion	5 946 704	5 756 411	5 972 340	6 179 867	191 967	173 437	163 200	- 5 783 504	- 97,3 %
<b>= Charges de gestion (B)</b>	<b>48 196 856</b>	<b>48 495 018</b>	<b>49 067 927</b>	<b>51 346 637</b>	<b>47 901 324</b>	<b>48 359 714</b>	<b>50 116 856</b>	<b>1 920 001</b>	<b>4,0 %</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement (A - B)</b>	<b>- 112 079</b>	<b>603 486</b>	<b>280 930</b>	<b>- 100 394</b>	<b>- 756 882</b>	<b>583 631</b>	<b>964 181</b>	<b>1 076 260</b>	<b>960,3 %</b>
<i>En % des produits de gestion</i>	- 0,2 %	1,2 %	0,6 %	- 0,2 %	- 1,6 %	1,2 %	1,9 %	1,4 %	
+/- Résultat financier	- 8 341	- 7 819	- 3 286	- 5 041	- 42 344	- 43 573	- 41 541	- 33 200	398,1 %
+/- Autres produits et charges exceptionnels réels	0	- 16 479	633 553 <sup>50</sup>	- 14 328	156 236	81 868	- 9 513	- 9 513	
<b>= CAF brute</b>	<b>- 120 420</b>	<b>579 188</b>	<b>911 196</b>	<b>- 119 764</b>	<b>- 642 990</b>	<b>621 925</b>	<b>913 128</b>	<b>1 033 548</b>	<b>858,3 %</b>
<i>En % des produits de gestion</i>	- 0,3 %	1,2 %	1,8 %	- 0,2 %	- 1,4 %	1,3 %	1,8 %		

Source : CRC

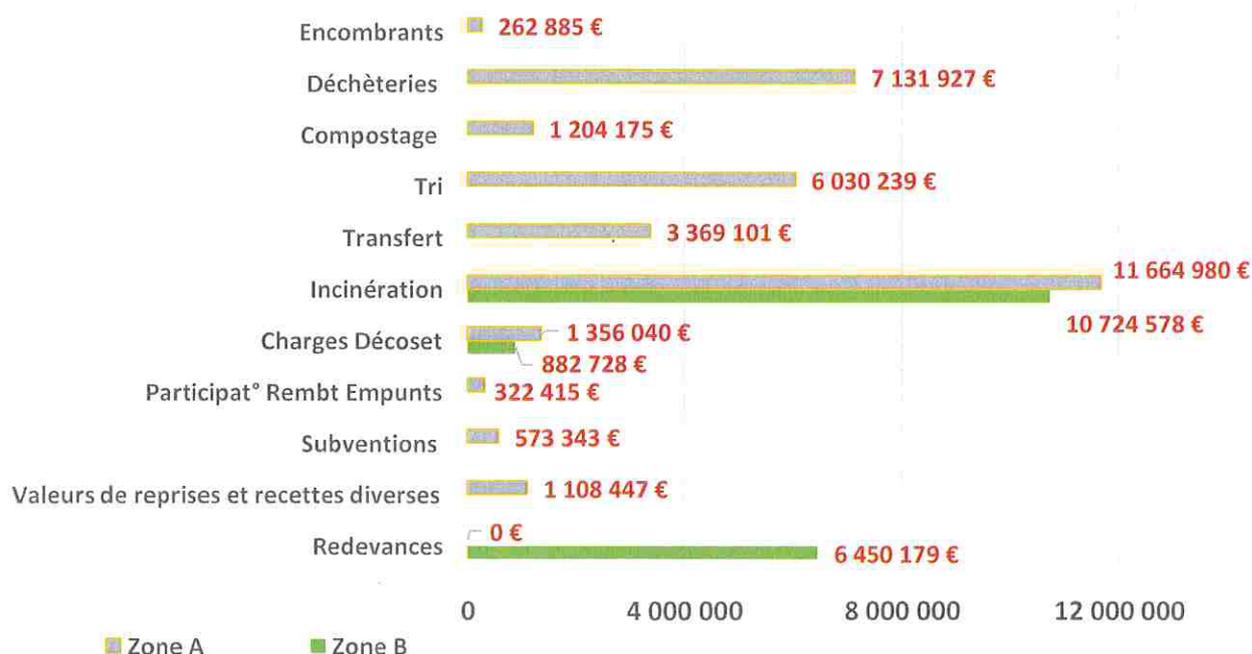
#### 7.1.1. Les produits de gestion en progression

Les ressources d'exploitation constituent 99 % des produits du syndicat mixte. Les principales recettes sont constituées par les filières facturées aux EPCI sur la base des dépenses prévues par Décosec pour l'année en cours pour le paiement des délégataires et titulaires des marchés de prestations. Les factures des délégataires étant établies sur la base des tonnages effectivement traités et de l'évolution des différents indices prévus dans le cadre de la convention, un décalage, au demeurant assez marginal, est observé en fin d'année entre charges (correspondant aux dépenses réelles) et produits en provenance des EPCI, résultant de l'application du tarif déterminé en début d'exercice sur la base des dépenses prévisionnelles. Ce décalage est pris en compte en fin d'année pour ajuster les tarifs de l'année suivante, de sorte que les recettes de Décosec permettent de couvrir, de manière glissante, l'ensemble de ses charges (charges de personnel et de structure incluses).

La diminution brutale des ressources d'exploitation, constatée en 2018, résulte de la baisse des « produits de services » due à l'harmonisation du tarif sur la zone B intégrant les atténuations de charges<sup>51</sup>. Une contraction similaire est observée au niveau des charges.

Les recettes de fonctionnement par filière se présentent comme suit.

graphique 3 : recettes de fonctionnement 2020 par filière



Source : Décoset, présentation du compte financier 2020

Les recettes de la zone A sont, pour un tiers, composées de recettes au titre de l'incinération, pour 22 % de recettes au titre des déchèteries et pour 18 % de recettes au titre du tri. Les recettes perçues de la zone B ne concernent que l'incinération et les redevances versées par la SETMI à Décoset (pour occupation du domaine public et vide de four) ; redevances reversées par ce dernier à Toulouse Métropole (jusqu'en 2018) et venant en atténuation du tarif facturé (depuis 2018).

Décoset facture environ 2,2 M€ au titre de la couverture de ses charges de fonctionnement et de structure, soit 4,3 % des ressources d'exploitation.

### 7.1.2. Une progression des charges de gestion courantes moins rapide que celle des produits

La structure des charges de gestion courantes a évolué puisque les charges à caractère général représentent, en 2019, 97,7 % des charges courantes contre 86,9 % en 2014. Ceci est dû à la très forte contraction des autres charges de gestion depuis 2018 alors qu'elles représentaient environ 6 M€ par an jusqu'alors. Cela correspond à l'arrêt du reversement des redevances à Toulouse Métropole (lesquelles sont depuis cette date intégrées en atténuation de charge dans le calcul du tarif appliqué à Toulouse Métropole).

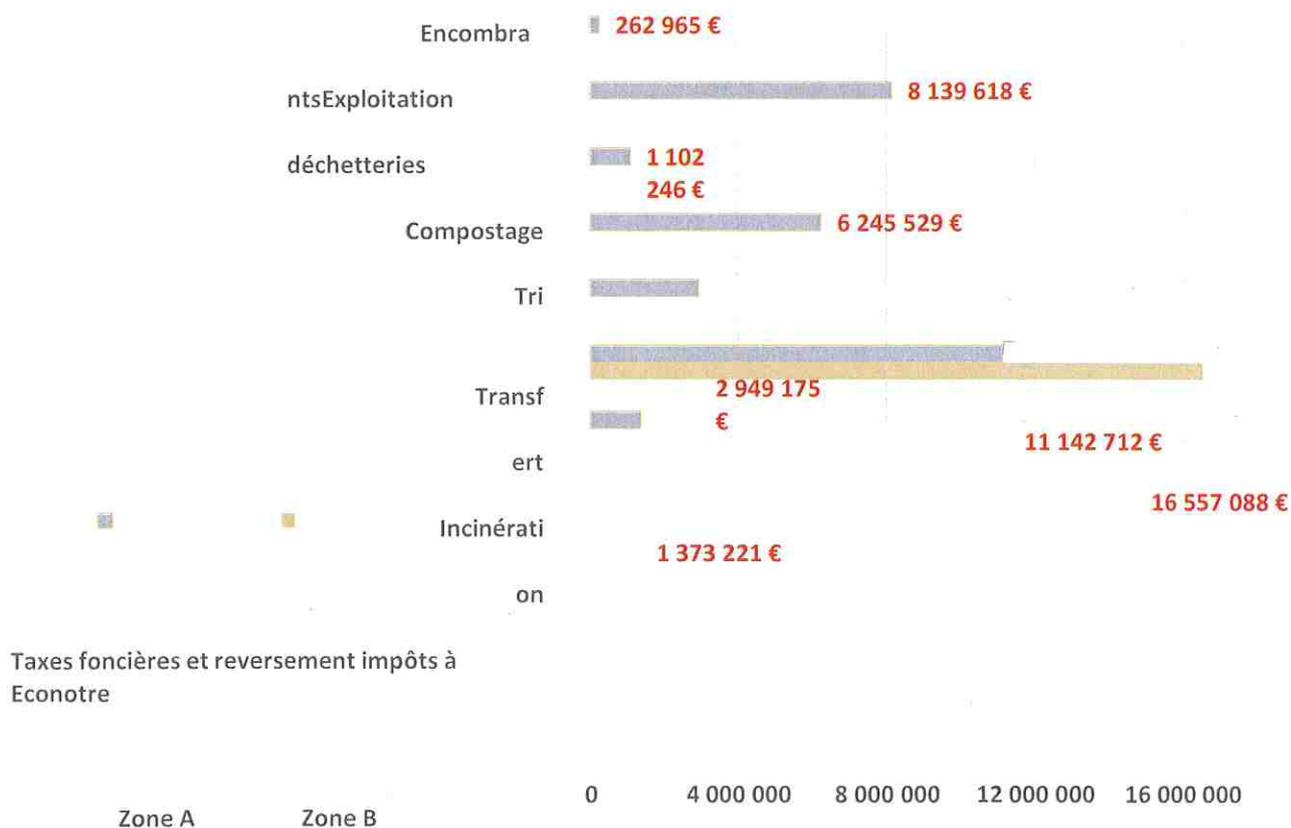
tableau 54 : la structure des charges de gestion courantes

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution en valeur absolue	Évolution en %
Charges à caractère général	41 897 326	42 263 460	42 519 540	44 536 276	47 075 401	47 306 339	48 963 704	7 066 379	16,87 %
+ Charges de personnel	352 827	475 147	576 047	630 495	633 956	879 938	989 952	637 126	180,58 %
+ Autres charges de gestion	5 946 704	5 756 411	5 972 340	6 179 867	191 967	173 437	163 200	- 5 783 504	- 97,26 %
+ Charges d'intérêt et pertes de change	8 341	7 819	3 286	5 041	42 344	43 573	41 541	33 200	398,05 %
<b>= Charges courantes</b>	<b>48 205 197</b>	<b>48 502 837</b>	<b>49 071 213</b>	<b>51 351 679</b>	<b>47 943 668</b>	<b>48 403 288</b>	<b>50 158 397</b>	<b>1 953 200</b>	<b>4,05 %</b>
Charges de personnel / charges courantes	0,7 %	1,0 %	1,2 %	1,2 %	1,3 %	1,8 %	2,0 %		

Source : CRC

Les charges à caractère général sont, pour leur quasi-totalité, constituées par les charges dues au titre des contrats de DSP et au titre des marchés de prestations de services. Les principales dépenses se concentrent sur l'incinération, les déchetteries puis le tri. Elles sont en hausse constante avec une progression plus marquée en 2017 du fait de l'impact de la fiscalité (la TGAP a augmenté de 46 %, + 0,96 M€ HT en 2017) et en 2018 du fait de la remontée des prix.

graphique 4 : charges à caractère général par filière



Source : Décosec, présentation du compte financier 2020

Les charges de personnel, d'un poids marginal dans les charges courantes (2 % en 2019), évoluent significativement sur la période sous revue (+ 180,5 %). Cette situation résulte essentiellement de l'augmentation des équivalents temps plein rémunérés (passés de 7 à 16,5 entre 2014 et 2020).

### encadré 3 : l'impact du Covid-19

Les mesures gouvernementales de confinement prises à compter de mars 2019 ont conduit Décoset à fermer les déchèteries. Le prestataire du marché d'exploitation des déchèteries lui a demandé de prendre en charge 50 % des dépenses liées à l'impact du Covid-19. Il s'agit notamment de frais fixes non couverts pendant la période de confinement et de la mise en place d'agents de sécurité pour gérer les flux d'utilisateurs lors de la réouverture. Cette demande a été acceptée par délibération du 16 décembre 2020 pour un montant de 127 960 €.

Une diminution des OMR entrant à l'UVE de la SETMI a également été observée en 2020. Deux raisons expliquent cette évolution. Les étudiants habitant Toulouse ont massivement quitté leur lieu de résidence à la fermeture des établissements universitaires. Les entreprises de la région toulousaine ont également fermé leur porte en mars 2020. Cette situation ne connaît pas d'équivalence au niveau de l'UVE d'Econotre, la zone desservie étant davantage située en zone rurale ou périurbaine.

## 7.2. Des investissements essentiellement financés par emprunt sur la période

La CAF brute cumulée sur la période s'élève à 2,14 M€. Elle est absorbée à hauteur de 45 % par le remboursement en capital de la dette (0,965 M€). La CAF nette contribue à hauteur de 60 % au financement propre disponible (1,968 M€). Celui-ci couvre seulement 30 % des dépenses d'équipement sur la période.

tableau 55 : le financement des investissements

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
<b>CAF brute</b>	- 120 420	579 188	911 196	- 119 764	- 642 990	621 925	913 128	2 142 265
- Annuité en capital de la dette	63 874	64 348	66 724	67 057	217 265	264 282	222 355	965 906
<b>= CAF nette ou disponible (C)</b>	<b>- 184 294</b>	<b>514 840</b>	<b>844 472</b>	<b>- 186 820</b>	<b>- 860 255</b>	<b>357 643</b>	<b>690 773</b>	<b>1 176 359</b>
+ Subventions d'investissement reçues hors attributions de compensation	180 000	0	85 553	153 197	240 000	0	133 304	792 053
<b>= Recettes d'investissement hors emprunt (D)</b>	<b>180 000</b>	<b>0</b>	<b>85 553</b>	<b>153 197</b>	<b>240 000</b>	<b>0</b>	<b>133 304</b>	<b>792 053</b>
<b>= Financement propre disponible (C + D)</b>	<b>- 4 294</b>	<b>514 840</b>	<b>930 026</b>	<b>- 33 624</b>	<b>- 620 255</b>	<b>357 643</b>	<b>824 077</b>	<b>1 968 412</b>
<i>Financement propre disponible / dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)</i>	<i>- 0,7 %</i>	<i>43,2 %</i>	<i>135,5 %</i>	<i>- 1,5 %</i>	<i>- 90,0 %</i>	<i>80,9 %</i>	<i>154,9 %</i>	<i>30,7 %</i>
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	580 762	1 191 715	686 407	2 290 271	688 908	441 928	531 952	6 411 945
<b>= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre</b>	<b>- 585 056</b>	<b>- 676 875</b>	<b>243 619</b>	<b>- 2 323 895</b>	<b>- 1 309 164</b>	<b>- 84 285</b>	<b>292 125</b>	<b>- 4 443 532</b>
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	0	0	0	1 498 000	1 502 000	0		3 000 000
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	- 585 056	- 676 875	243 619	- 825 895	192 836	- 84 285	292 125	- 1 443 532

Source : CRC

Les dépenses d'équipement concernent, pour l'essentiel, la création et l'agrandissement des déchèteries, leurs équipements et les études afférentes.

Toutefois, les projets d'investissements sont régulièrement reportés. Le président du syndicat explique ces retards par la difficulté à trouver du foncier disponible et justifie ainsi une politique de réserve foncière qui excède les compétences de Décoset.

#### encadré 4 : un exemple d'acquisition foncière

En 2013, Décoset a acheté un terrain de 23 920 m<sup>2</sup> situé sur la ville de Castelmaurou en vue d'y construire une plateforme de compostage. La ville a déclaré le terrain inconstructible. Les services préfectoraux se sont opposés à l'achat par le syndicat de ce terrain inconstructible, Décoset ne pouvant réaliser de réserves foncières. Le propriétaire a attaqué cette décision en justice.

Par décision du 10 juillet 2015 la cour d'appel de Toulouse a contraint Décoset à acquérir ce terrain (pour un montant de 480 000 €) et l'a condamné au paiement de dommages et intérêts (10 000 €) et d'indemnités aux dépens (3 500 €). En 2018, une partie de ce terrain a été vendu à la valeur établie par France Domaine, soit 24 000 € au groupement foncier agricole de Castelmaurou<sup>52</sup>. Le reste demeure dans le patrimoine du syndicat sans pouvoir être utilisé à ce jour.

Il en découle un besoin de financement propre de 4,44 M€ que le syndicat a couvert aux deux tiers en mobilisant deux emprunts (2017 et 2018) pour un montant de 3 M€. Le tiers restant, a été couvert par un prélèvement sur le fonds de roulement de 1,4 M€.

#### Réponse de Décoset :

*Usuellement, la plupart des investissements directs ont à ce jour été réalisés par autofinancement (construction et optimisation des déchèteries depuis 1999, travaux sur l'UVE de Toulouse), tandis que les mises en conformité et certains travaux sur les infrastructures déléguées décidés par le délégant, qui constituent des biens de retour à intégrer dans le patrimoine de la collectivité, ont été financés par loyer unique.*

*Le financement par emprunt des déchèteries de Montgiscard et Plaisance représente une novation. En effet, au vu du faible niveau d'endettement que vous relevez et de taux attractifs sur le marché, il a été décidé de financer les constructions de Montgiscard et Plaisance par un emprunt de 3 M€ à taux fixe de 1,40 % sur 15 ans.*

*Cela conduit à une augmentation de l'encours de la dette importante en pourcentage, mais qui n'est pas significative au regard des volumes en jeu. Cette décision explique également la part du recours à l'emprunt dans le financement de nos investissements.*

### 7.3. La situation bilancielle

#### 7.3.1. Un encours de dette modéré bien qu'en augmentation

Bien qu'en augmentation sensible sur la période sous revue (+ 145 %), l'encours de dette demeure modéré (3,54 M€) et la capacité de désendettement correcte (3,9 ans en 2019). Cet encours ne présente pas de risque puisqu'entièrement constitué d'emprunts de cotation Gissler 1A<sup>53</sup>.

tableau 56 : le stock de dette

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de dettes du budget principal au 1 <sup>er</sup> janvier	1 506 494	1 442 619	1 378 271	1 311 547	2 742 490	4 027 225	3 762 943
- Annuité en capital de la dette (hors remboursements temporaires d'emprunt)	63 874	64 348	66 724	67 057	217 265	264 282	222 355
+ Nouveaux emprunts	0	0	0	1 498 000	1 502 000	0	0
<b>= Encours de dette du budget principal au 31 décembre</b>	<b>1 442 619</b>	<b>1 378 271</b>	<b>1 311 547</b>	<b>2 742 490</b>	<b>4 027 225</b>	<b>3 762 943</b>	<b>3 540 588</b>
- Trésorerie nette hors comptes de rattachement avec les budgets annexes, le centre communal d'action sociale et la caisse des écoles	10 477 514	4 473 188	3 936 777	6 208 868	2 071 580	5 295 485	6 808 085
<b>= Encours de dette du budget principal net de la trésorerie hors compte de rattachement budgets annexes</b>	<b>- 9 034 895</b>	<b>- 3 094 916</b>	<b>- 2 625 230</b>	<b>- 3 466 378</b>	<b>1 955 645</b>	<b>- 1 532 542</b>	<b>- 3 267 497</b>

Source : CRC

### 7.3.2. Un fonds de roulement en décroissance

La progression des ressources stables s'explique pour plus de 40 % par l'augmentation de l'encours de dette (+ 2,1 M€) dont le poids au sein des ressources stables a doublé, passant de 7 % en 2014 à 14 % en 2020.

Sur la période, les emplois immobilisés ont cru plus fortement (+ 5,7 M€) que les ressources stables (+ 4,8 M€). Il en découle une légère contraction du fonds de roulement qui demeure cependant satisfaisant puisqu'il reste supérieur à 60 jours de charges courantes.

tableau 57 : évolution du fonds de roulement

au 31 décembre en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution en valeur absolue	Évolution en %
Dotations, réserves et affectations	16 797 933	16 667 125	17 235 067	18 130 386	17 994 686	17 331 186	17 926 827	1 128 895	7 %
+/- Différences sur réalisations	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	0	0 %
+/- Résultat (fonctionnement)	- 130 808	567 942	895 320	- 135 700	- 663 500	595 642	881 588	1 012 397	- 774 %
+ Subventions et fonds affectés à l'équipement	2 503 014	2 503 014	2 588 567	2 741 764	2 981 764	2 981 764	3 115 068	612 053	24 %
<i>Dont subventions non transférables hors attributions de compensation</i>	<i>2 503 014</i>	<i>2 503 014</i>	<i>2 588 567</i>	<i>2 741 764</i>	<i>2 981 764</i>	<i>2 981 764</i>	<i>3 115 068</i>	<i>612 053</i>	<i>24 %</i>
<b>= Ressources propres élargies</b>	<b>19 171 839</b>	<b>19 739 781</b>	<b>20 720 654</b>	<b>20 738 150</b>	<b>20 314 650</b>	<b>20 910 291</b>	<b>21 925 183</b>	<b>2 753 345</b>	<b>14 %</b>
+ Dettes financières (hors obligations)	1 442 619	1 378 271	1 311 547	2 742 490	4 027 225	3 762 943	3 540 588	2 097 969	145 %
<b>= Ressources stables (E)</b>	<b>20 614 458</b>	<b>21 118 052</b>	<b>22 032 201</b>	<b>23 480 641</b>	<b>24 341 875</b>	<b>24 673 234</b>	<b>25 465 772</b>	<b>4 851 314</b>	<b>24 %</b>
Immobilisations propres nettes (hors en cours)	6 345 934	7 526 403	7 773 551	7 836 649	7 937 715	8 267 592	8 708 703	2 362 769	37 %
<i>Dont autres immobilisations incorporelles</i>	<i>613 394</i>	<i>754 001</i>	<i>852 755</i>	<i>885 729</i>	<i>939 902</i>	<i>1 048 112</i>	<i>1 299 036</i>	<i>685 642</i>	<i>112 %</i>
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	<i>5 732 540</i>	<i>6 772 402</i>	<i>6 920 796</i>	<i>6 950 920</i>	<i>6 997 813</i>	<i>7 219 480</i>	<i>7 409 667</i>	<i>1 677 127</i>	<i>29 %</i>
+ Immobilisations en cours	2 755 108	2 755 108	3 093 557	5 128 436	5 695 769	5 781 536	5 811 919	3 056 810	111 %
+ Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation	1 685 532	1 685 532	1 770 465	1 946 823	1 946 823	1 946 823	1 975 742	290 210	17 %
<b>= Emplois immobilisés (F)</b>	<b>10 786 574</b>	<b>11 967 043</b>	<b>12 637 573</b>	<b>14 911 908</b>	<b>15 580 306</b>	<b>15 995 951</b>	<b>16 496 363</b>	<b>5 709 789</b>	<b>53 %</b>
<b>= Fonds de roulement net global (E - F)</b>	<b>9 827 884</b>	<b>9 151 009</b>	<b>9 394 628</b>	<b>8 568 733</b>	<b>8 761 569</b>	<b>8 677 284</b>	<b>8 969 408</b>	<b>- 858 476</b>	<b>- 9 %</b>
<i>En nombre de jours de charges courantes</i>	<i>74,4</i>	<i>68,9</i>	<i>69,9</i>	<i>60,9</i>	<i>66,7</i>	<i>65,4</i>	<i>65,3</i>		

Source : CRC

*Réponse de Décosec :*

*Vous soulignez le bon niveau du fond de roulement malgré une décroissance ponctuelle, à laquelle il sera remédié grâce au maintien du niveau des contributions des EPCI adhérents en dépit de l'extinction des loyers de financement versés à Econotre.*

*Cette décision a été prise à l'unanimité du comité syndical afin de restaurer la capacité d'autofinancement (CAF) du syndicat avant d'amorcer les grands investissements à venir.*

### 7.3.3. Une trésorerie satisfaisante, des tensions *infra*-annuelles récentes

Le besoin en fonds de roulement a fortement augmenté à compter de l'exercice 2015 et s'avère élevé dans l'absolu (notamment en 2018 où il s'établit à 6,69 M€<sup>54</sup>). Le décalage entre le règlement des factures aux délégataires et l'encaissement des recettes auprès des EPCI en est la cause.

tableau 58 : formation de la trésorerie

au 31 décembre en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement net global	9 827 884	9 151 009	9 394 628	8 568 733	8 761 569	8 677 284	8 969 408
- Besoin en fonds de roulement global	- 649 631	4 677 821	5 457 851	2 359 865	6 689 989	3 381 799	2 161 323
<b>= Trésorerie nette</b>	<b>10 477 514</b>	<b>4 473 188</b>	<b>3 936 777</b>	<b>6 208 868</b>	<b>2 071 580</b>	<b>5 295 485</b>	<b>6 808 085</b>
<i>En nombre de jours de charges courantes</i>	79,3	33,7	29,3	44,1	15,8	39,9	49,5
<i>Dont trésorerie active</i>	10 477 514	4 473 188	3 936 777	6 208 868	2 071 580	5 295 485	7 808 085
<i>Dont trésorerie passive</i>	0	0	0	0	0	0	1 000 000

Source : CRC

Pour autant, le niveau du fonds de roulement permet à Décosec de conserver une trésorerie globalement satisfaisante. Toutefois, les tensions de trésorerie *infra*-annuelles, occasionnées par le décalage entre le paiement des loyers et redevances aux délégataires, d'une part, et le paiement des factures par les EPCI, d'autre part, ont conduit le syndicat à contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 1 M€ en 2020.

*Réponse de Décosec :*

*Nous avons également, comme vous, noté les tensions *infra*-annuelles, qui ont nécessité le recours à une ligne de trésorerie le temps de mettre en place d'autres outils.*

*Ainsi, une action a été engagée pour réduire le délai de paiement de certains EPCI qui avaient pris l'habitude de payer tardivement les contributions attendues par Décosec.*

*En outre, une facturation par acompte a été mise en place début 2020, en lieu et place de la facturation au réel qui créait un important décalage dans le temps préjudiciable au syndicat mixte.*

*Grâce à ces actions, le niveau de la trésorerie a pu s'améliorer et en 2021, la ligne de crédit a pu ne pas être renouvelée.*

## CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La situation financière se caractérise par une capacité d'autofinancement faible qui n'a couvert que 30 % des dépenses d'équipement, lesquelles ont, sur la période, essentiellement été financées par emprunt et par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Jusqu'à récemment, cette situation n'appelait pas d'observation, dans la mesure où le fonds de roulement demeurait satisfaisant (supérieur à 60 jours de charges courantes). L'apparition de tensions *infra*-annuelles ayant nécessité le recours à une ligne de trésorerie en 2020 doit amener Décoset à progressivement ajuster la CAF au niveau d'investissement envisagé et à mieux piloter le besoin en fonds de roulement ainsi qu'il a commencé à le faire en instaurant une facturation par acompte et en déployant des mesures visant à réduire le délai de paiement de certains EPCI. Ces mesures ont permis d'améliorer la situation de trésorerie en 2021.

Au-delà de ces mesures, la tension sur la trésorerie devrait disparaître momentanément entre 2021 et 2023, Décoset ayant fait le choix de maintenir le niveau des contributions des EPCI en dépit de l'arrêt du paiement des loyers de financement versés jusqu'alors à Econotre. Ce dispositif est destiné à reconstituer les capacités d'investissement du syndicat sur les trois dernières années de la DSP en prévision des futurs investissements.

\*\*\*

# *ANNEXES*



## 2. Les coûts de traitement des UVE

Le coût final de traitement d'une UVE comprend les charges d'exploitation (moyens humains, consommables, assurance, traitement des résidus...), l'amortissement des investissements, les taxes applicables aux UIOM et les recettes pouvant être perçues (vente d'énergie et des métaux ou encore prestations à des collectivités extérieures).

**Le coût médian d'incinération des OMR, déduction des recettes, relevé par le dernier référentiel national des coûts du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets) en 2016<sup>10</sup>, est de 109 €/tonne collectée (TGAP comprise) avec une dispersion entre 88 € et 131 euros par tonne collectée pour 50 % des collectivités. Ce coût de traitement varie de manière conséquente selon les dates de mises en service des unités, les choix des équipements, de valorisation énergétique, de valorisation/traitement des résidus, ...**

## L'incinération

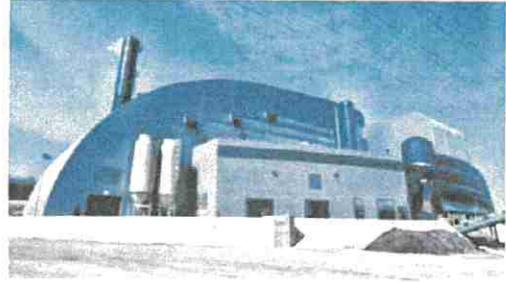
### Sommaire du dossier :

L'essentiel de l'incinération

Description des procédés

Le cadre réglementaire

Les coûts de l'incinération



## Les coûts de l'incinération

Mis à jour le 30/05/2014

**Les coûts de traitement comprennent les charges d'exploitation (personnel, assurance, etc.), les recettes (vente énergie, métaux) ainsi que l'amortissement des investissements.**

Les coûts de traitement des usines d'incinération d'ordures ménagères actuellement en fonctionnement varient sensiblement d'une unité à l'autre, selon les dates de mise en service, les choix d'équipement, de valorisation énergétique, de valorisation et d'élimination des sous-produits, etc.

Une étude de l'ADEME présente des **coûts de traitement d'environ 80 € HT la tonne de déchets incinérée pour l'année 2006.**

Par ailleurs, les dernières études de marché des activités liées aux déchets réalisées pour l'ADEME estiment le prix de la construction d'une usine d'incinération d'ordures ménagères d'une capacité de 10 tonnes/heure à 4,5 millions d'euros en 2004 et 5 millions d'euros en 2005 (coût de l'investissement en millions d'euros par tonne/heure de capacité).

CE CONTENU VOUS A-T-IL ÉTÉ UTILE ? OUI

31 personnes ont trouvé ce contenu utile